



SÉANCE DU 11 JANVIER 2022

5 L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 11 JANVIER 2022
A 19H00

10 Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, CREPEAU, BAISSAS, BENNAMIAS, DUBERGEY ET MM COUSINEY, BILLION, DAULON, LORRIOT.

15 POUVOIR : MME BEINEIX DONNE POUVOIR A MME CREPEAU ET MM MACEDO DONNE POUVOIR A MM BILLION ET MM FAVREAU DONNE POUVOIR A MM COUSINEY

Madame Maud CREPEAU est secrétaire de séance.

20 Vote à l'unanimité après modification du compte-rendu du 05 octobre 2021.

Lecture du compte-rendu du 7 décembre par MME LECOEVRE, deux modifications sont demandées. Vote à l'unanimité par le conseil.

25 VOTE DETR – Ateliers municipaux

30 M. DAULON explique qu'une ouverture des plis a eu lieu entre Mme DUBERGEY, M. BILLION, et M. COUSINEY, en présence de Monsieur BILLA. Il a été montré que des éléments avaient été oubliés lors du montage du précédent dossier pour l'atelier municipal en vu d'une rénovation. Après discussions, il en ressort qu'il est toujours possible à ce jour de demander à l'Etat une dotation d'investissement DETR pour l'atelier municipal étant donné que celui-ci n'est pas encore lancé.

Par la suite, la commission bâtiment s'est réunie pour échanger sur ces différents points et choisit de présenter au Conseil Municipal de ce jour le projet d'une construction neuve avec demande de DETR.

35 Pour rappel les travaux de rénovation sans DETR étaient estimés à 114 359.00€ TTC

Si on souhaite faire un atelier neuf avec la DETR, voici ce que cela donnerait :

Montant de base : 200 295€ TTC, en prenant en compte la possibilité d'obtenir 35 % de subvention c'est-à-dire une participation de l'Etat de 70 103€ TTC, soit un montant final à 130 192€ TTC de reste à charge pour la commune.

40 La différence entre les deux projets (rénovation de l'atelier /construction d'un atelier neuf) est de 15 833€

Une différence est constatée car sur le projet de rénovation, il n'avait pas été comptabilisé la gouttière, le portail et la toiture.

45

Mme LABAT-DUBOIS interroge la commission et dénonce le fait que ce qui avait été voté précédemment ne soit pas complet.

50 M. LORRIOT ne comprend pas plusieurs choses : l'ouverture des plis sur l'appel d'offre s'effectue sans que la commission ad'hoc soit réunie. Des décisions de changement de projet et de modifications du cahier des charges sont avancées sans que l'adjoint en responsabilité ne soit présent. Il finit par s'interroger sur le rôle attendu des élus.

55 Il indique qu'une DETR sur les routes avait été déposée l'an dernier pour une portion du chemin des sables. Il ne comprend pas pourquoi la DETR de cette année ne concerne pas l'autre tranche du chemin des sables afin de terminer ce projet important.

Après délibération, les membres du conseil décident de voter avec :

60 **8 voix pour** : Mmes LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, CREPEAU, BAISSAS, BENNAMIAS, DUBERGEY et Mrs COUSINEY, DAULON.

3 abstentions : Mrs LORRIOT, BILLION et MACEDO.

PARKING COLLEGE

65 M. COUSINEY expose un problème de circulation sur le parking du collège, beaucoup d'incivisme de la part des parents d'élèves, il semble également que le personnel du collège utilise le parking pour son propre intérêt alors qu'un autre endroit leur est dédié. Il demande au conseil municipal l'autorisation de passer le parking du collège en parking minute afin que personne ne reste garé la journée dessus, ce qui devrait libérer quelques places. Deux places dédiées aux handicapés seront également formalisées au sol.

70 Vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour cette demande.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

75 La commission bâtiment attend toujours le devis pour le préau mais précise que l'on devrait le recevoir sous peu.

80 Pour les appartements locatifs, ont été validés le drainage devant les logements ainsi que sur le côté du bâtiment. Le remplacement des VMC a été validé, ainsi que les travaux dans la salle de bain de Mme FERRIER.

Concernant la mairie, il reste des travaux à finir à l'arrière de la toiture.

Il conviendra ultérieurement de voir le système de chauffage de la mairie, la cuve à fioul nécessitant des réparations.

85 PANNEAU LUMINEUX POUR LE BAS PIAN

Mme BENNAMIAS interroge le conseil municipal, à savoir : devons-nous installer un deuxième panneau lumineux au niveau du collège ?

90 M. COUSINEY précise que suite à la réunion au quartier du Val de Tambourin, les habitants qui étaient présents n'étaient pas favorables à cette mise en place.

Après discussions, le conseil municipal s'orienterait davantage vers des applications d'informations sur les téléphones portables. En effet, un second panneau au bas Pian au niveau du collège ne serait pas efficace en termes d'informations, trop peu d'habitants de la commune passeraient devant.

95 A l'unanimité, le conseil vote contre la pose d'un panneau au bas Pian et invite la commission communication à travailler sur le projet d'une possible application.

100 CHANTIER CONCORDIA 2022

Mme BENNAMIAS demande sous couvert de M. COUSINEY, si le conseil est favorable à procéder à la suite

- du chantier CONCORDIA. Les avis sont divers car les chantiers sont réalisés sur les biens privés mais relèvent du patrimoine communal. M. LORRIOT rappelle que le projet est avant tout de mettre en avant le sentier de randonnées.
- 105 En effet, le Département de la Gironde s'engage dans la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en collaboration avec la Communauté de Communes du Sud Gironde pour son territoire. Il est chargé de faire des propositions d'itinéraires pour valoriser le territoire et répondre aux attentes des différents publics dans une logique de loisir ou sportive.
- 110 Mme BENNAMIAS propose de reporter le sujet au prochain conseil municipal en raison de l'absence de Mme BEYNEIX qui s'occupe du projet en lien étroit avec le CVLV.
- Il convient toutefois à la commission environnement de se réunir au préalable pour définir le projet mis en avant pour 2022 et voir par la suite avec la commission en charge des associations pour solliciter la nouvelle association A2PMP (Préservation du Patrimoine et de la mémoire de Pian) en partenariat avec le CVLV suivant les décisions du Conseil.
- 115 Les membres du Conseil acceptent que le sujet soit reporté au prochain conseil municipal.

- 120 *Pour raison de santé, M. le Maire quitte la séance. Mme LECOEUVE prend en charge la suite de la séance.*

DELEGUE TITULAIRE AUPRES DU SDEEG

- 125 Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire au Comité Syndical du SDEEG suite à la démission du conseiller municipal en charge de cette mission.
- M. DAULON se propose pour être délégué titulaire auprès du SDEEG.
- 130 Après en avoir délibéré, la candidature de M. DAULON est acceptée et est désigné « délégué titulaire au Comité du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde ».

DELEGUE COMMISSION REVISION ELECTORALE

- 135 Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué à la commission de révision électorale suite à la démission du conseiller municipal en charge de cette mission.
- 140 Mme LABAT-DUBOIS se propose pour être déléguée à la commission révision électorale.
- Après en avoir délibéré, la candidature de Mme LABAT-DUBOIS est acceptée et est désignée « déléguée à la commission révision électorale ».

DELEGUE DE CORRESPONDANT DEFENSE

- 150 Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de désigner un « correspondant défense » suite à la démission du conseiller municipal en charge de cette mission.
- Mme LECOEUVE se propose pour être déléguée pour être la correspondante défense.
- Après en avoir délibéré, la candidature de Mme LECOEUVE est acceptée et est désignée « correspondante défense ».
- 155

Fin de séance à 20h14.